RAPPORT ANNUEL 2022

FEDIL

The Voice of Luxembourg's Industry

Photos: iStock

RAPPORT ANNUEL 2022

Rapport présenté
à l'Assemblée générale du 16 mars 2023

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot de la présidente 5
2. Contexte économique et politique 7
3. Missions de conseil, d'information et d'échange 9
4. Sujets traités par la FEDIL en 2022
    - Relations de travail & talents 17
    - Énergie & Environnement 27
    - Digital & Innovation 37
    - ÉcoFin 45
5. Initiatives gérées par la FEDIL 49
6. Associations sectorielles 59
7. Organisations dans lesquelles la FEDIL est représentée 71
8. Calendrier 2022 77
9. Organisation de la FEDIL en 2022 83
10. Répertoire des membres 91

MOT de la PRÉSIDENTE

Chers membres de la FEDIL,

Mesdames, Messieurs,

chers amis de la FEDIL,

L'année 2022, qui fait l'objet du présent rapport d'activité, fut encore une année très intensive pour toute l'équipe de la FEDIL, dont l'expertise a été sollicitée à maints égards.

Si à l'automne 2021 une nette tendance in ationniste s'observait déjà au Grand-Duché, celle-ci s'est brutalement accélérée début 2022 avec le déclenchement de la guerre en Ukraine et la crise énergétique qui s'en est suivie. Dès lors de nombreuses entreprises, notamment les entreprises particulièrement énergo-intensives ou encore celles actives à l'échelle internationale, ont dû porter les conséquences de cette situation exceptionnelle.

MOT DE LA PRÉSIDENTE

En mars et en septembre 2022, la FEDIL était étroitement associée aux travaux du Comité de coordination tripartite, aux côtés de l'UEL. Même si les deux accords négociés ont émis un signal fort de solidarité et de prévisibilité en faveur de la cohésion sociale et du développement économique et permis de limiter la dynamique de la spirale prix-salaires pour 2022 et 2023, nous aurions souhaité des décisions plus conséquentes, socialement sélectives et donnant un signal de prix face à une offre insuf sante d'énergie.

Face à ces multiples incertitudes, la priorité pour l'équipe de la FEDIL était de rester à l'écoute des entreprises membres et de redoubler d'efforts pour les informer des dernières évolutions sur les dispositions tant nationales qu'européennes en matière d'aides d'État et autres mesures de soutien à l'industrie. Sur ces dossiers, la FEDIL a d'ailleurs étroitement coopéré avec les différents ministères compétents et a fait valoir son expertise dans la dé nition et mise en œuvre des mesures en question, comme par exemple les aides à l'énergie ou encore la révision du plan de délestage gaz.

Comme les décisions nationales sont forcément appelées à s'intégrer dans le cadre plus large des politiques et programmes de l'Union européenne mis en place pour contrer la crise géopolitique et énergétique, la FEDIL a également renforcé ses contacts et démarches au niveau européen. C'est dans ce contexte que s'inscrit aussi la nouvelle initiative de la fédération « MEPs meet industry » qui consistait à inviter les députés européens luxembourgeois à une matinée de rencontres avec l'industrie. Au programme de la délégation guraient une visite des installations de production de deux entreprises membres de la FEDIL et un échange de vues sur des grands défis qui aujourd'hui préoccupent industriels et entrepreneurs.

Au-delà des sujets liés à l'énergie, aux matières premières et à la transition écologique, bon nombre de dossiers relatifs au numérique, à la cybersécurité ou encore à l'intelligence arti cielle occupaient le législateur européen au cours de l'année 2022 et étaient, de ce fait, suivis de près par la FEDIL. À cela s'ajoutent des thématiques en relation avec la gouvernance d'entreprise durable ou encore l'attrait des talents.

Ce dernier point reste d'ailleurs un sujet de préoccupation majeur pour la FEDIL et ses membres, qui, pour la plupart, sont confrontés à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, à des barrières administratives dans l'embauche des pro ls recherchés et à un manque de exibilité dans l'organisation du travail. La FEDIL continuera à œuvrer pour un environnement de travail qui concilie les attentes des employeurs et les aspirations des salariés, et d'une façon plus générale, à sensibiliser les jeunes aux métiers passionnants qu'offre l'industrie.

Si l'on excepte tous ces dossiers dif ciles qui pèsent sur le quotidien des entreprises, l'année 2022 de la FEDIL était aussi placée sous le signe de l'innovation avec la 25e édition du Prix de l'Innovation de la FEDIL qui a une fois encore mis en avant la créativité, l'esprit d'initiative et la résilience des entreprises luxembourgeoises. Par ailleurs, de nombreux cas d'usage pour une politique industrielle innovante ont également pu être observés à l'occasion du voyage d'étude d'une délégation conduite par la FEDIL en Israël, axé sur l'industrie des technologies de l'information et de la communication.

Il va sans dire que 2023 sera une année-clé pour nos entreprises qui resteront fortement exposées aux coûts énergétiques et devront évoluer dans un contexte concurrentiel très tendu. La FEDIL estime que 2023 sera avant tout aussi une année cruciale pour le développement futur et la compétitivité de l'économie luxembourgeoise du fait de la double échéance électorale. Dès l'été 2022 et en amont de la préparation des programmes électoraux, nous avons élaboré et présenté aux partis politiques nos constats et propositions dans les différents domaines d'expertise qui sont les nôtres. Qu'il s'agisse de l'avenir industriel, du monde du travail, de la transition écologique ou du progrès technologique, nous soutenons qu'il est indispensable de rétablir la con ance dans l'industrie, qui – nous en sommes profondément convaincus – est porteuse de solutions face aux enjeux énormes de l'avenir.

Michèle Detaille
Présidente de la FEDIL

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

La crise sanitaire à peine surmontée, la guerre en Ukraine a créé un nouveau choc pour l'économie. Déjà sous tension du fait de la ambée des prix des matières premières et de l'énergie, le contexte économique s'est davantage détérioré en 2022 et a précipité une in ation historiquement élevée, marquée par la crise énergétique en Europe. Si l'activité est restée solide en zone euro le 1 er semestre 2022, on pouvait assister à un net ralentissement dès le 3 e trimestre 2022.

Au Luxembourg aussi, l'activité économique s'est repliée dès le 2 e trimestre 2022, notamment au niveau de l'industrie et de la construction. Alors que la dynamique luxembourgeoise avait échappé à la légère récession que la zone euro avait traversée lors de la crise du Covid, elle ne ressort plus de manière aussi favorable et le taux de croissance devrait plafonner à 1,7% en 2022, contre 3% en zone euro. En effet, en 2022, l'emploi croît deux fois plus que le PIB, symbolisant

la baisse de productivité du travail constatée au Luxembourg.

La crise énergétique pose une menace sérieuse pour le tissu industriel en Europe. Au Luxembourg, la perte de compétitivité suite à la ambée des prix du gaz jusqu'au mois d'août a résulté dans une baisse signi cative de la production industrielle, notamment au niveau des entreprises intensives en énergie. Ainsi, la baisse de 20% de la consommation nationale de gaz entre janvier et septembre 2022 peut être attribuée pour un tiers à la baisse de la production industrielle luxembourgeoise. Certaines lignes de production ont été mises à l'arrêt à certaines périodes de la journée pour éviter les pics du prix de l'énergie, mais la baisse de la rentabilité des entreprises, conjuguée à la hausse rapide des taux d'intérêt, impactent fortement les projets d'investissement.

A n de mitiger le choc sur les prix à la consommation, une réunion tripartite a abouti en mars 2022 à un accord, certes partiel, avec les partenaires sociaux, protégeant le pouvoir d'achat et réduisant l'incidence de l'indexation automatique des salaires sur les coûts de production. Cependant, la hausse des cours du gaz dès la n du 2 e semestre a engendré une pression inflationniste supplémentaire, poussant à une deuxième tripartite en septembre 2022. Cette fois, les partenaires sociaux sont tombés d'accord sur l'instauration d'un bouclier sur les prix de l'énergie pour les ménages et une série d'aides complémentaires pour les entreprises. Dès lors, la FEDIL a accompagné l'élaboration des régimes d'aides pour les entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie et a régulièrement informé ses membres sur les évolutions politiques et réglementaires en matière d'énergie et d'aides d'Etat.

Alors que la Commission européenne a réagi à travers son « Temporary Crisis Framework » destiné à donner une certaine marge de manœuvre pour soutenir les entreprises, il manque une stratégie globale de compétitivité, permettant de recréer un environnement attractif pour les investissements en Europe et de soutenir ainsi la transition énergétique et écologique. Forts de ce constat et en réaction à une baisse signi cative de la production industrielle en Europe et à de premières délocalisations dues aux coûts de l'énergie, certains Etats membres ont pris les devants en intervenant directement ou indirectement sur les tarifs industriels d'électricité et/ou de gaz. Il en résulte une distorsion regrettable de la concurrence au sein du marché intérieur qui ampli e la problématique dans les Etats membres souhaitant se conformer à une solution européenne.

A côté des prix énergétiques, les pressions inflationnistes ont également soutenu les progressions du coût salarial au Luxembourg (augmentation du coût salarial moyen de 7,8% sur un an), dues notamment au déclenchement d'une tranche indiciaire en avril 2022, après celle d'octobre 2021.

Au niveau de l'emploi, la dynamique portée par la reprise post-Covid s'est dégradée progressivement en 2022. Si les créations d'emplois demeurent relativement élevées jusqu'au 3 e trimestre 2022 inclus, le taux de chômage a effectué une remontée progressive au Luxembourg et devrait atteindre environ 4,8% de la population active n 2022. Le manque de main-d'œuvre quali ée reste aussi en 2022 une des contraintes principales d'un marché du travail tendu.

En 2023, les perspectives économiques seront notamment fonction de la politique monétaire pour freiner la trajectoire de l'in ation, des coûts des ressources énergétiques qui pour certains ne pèseront sur les charges des entreprises uniquement à partir du 1 er janvier 2023, mais aussi de la pénurie de talents qu'il convient de combler. Avec des élections communales en juin 2023 et des élections législatives en octobre 2023, des dé s de taille se présentent. Priorités en matière de politiques d'investissement, simpli cation administrative, politiques de soutien pour attirer de nouveaux talents, exibilisation de l'organisation du travail ou renforcement de l'attractivité scale pour les entreprises ne sont que quelques chantiers à attaquer.

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

Une des vocations premières de la FEDIL est de prodiguer des conseils personnalisés à ses membres et de les assister dans le développement de leurs projets économiques et entrepreneuriaux. C'est grâce à une équipe professionnelle et hautement motivée d'experts que nous pouvons apporter des réponses aux questions de nos membres. En 2022, plus de 1.500 requêtes ont été formulées à notre égard, couvrant les différents domaines d'expertise de la fédération, que ce soit en rapport avec les affaires sociales et juridiques (droit du travail, droit de la sécurité sociale, sécurité et santé au travail, marché du travail, protection des données, talents et jeunesse, …), industrielles (énergie et environnement, R&D,Industry 4.0, …), économiques et nancières (EcoFin) ou encore en rapport avec la digitalisation, les affaires européennes ainsi que la communication.

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

Une des missions principales de la FEDIL est aussi de promouvoir les échanges entre les membres, notamment par le biais d'événements de networking. Or, comme le début de l'année 2022 était encore sous l'emprise de la pandémie du Covid-19, la traditionnelle Réception du Nouvel An des Entreprises a été reportée et c'est le 12 mai 2022 que la FEDIL a accueilli quelque 400 invités issus du monde économique, politique, institutionnel ainsi que des entreprises membres de la fédération à l'occasion du « Printemps des Entreprises » à Luxexpo. Devant ce parterre d'invités, dont le Premier ministre Xavier Bettel et l'orateur de la soirée Geert Van Poelvoorde, directeur général d'ArcelorMittal Europe et président d'Eurofer, la présidente de la FEDIL, Michèle Detaille a exposé dans son discours les préoccupations des entreprises face aux énormes dé s présents et les attentes de l'industrie à l'égard du monde politique. Les dé s du monde industriel étaient aussi au centre de la keynote de Geert Van Poelvoorde, qui abordait le sujet urgent de la décarbonation de l'industrie de l'acier européenne et les nombreuses incertitudes auxquelles le secteur est confronté.

La guerre en Ukraine, la ambée des prix de l'énergie, les pénuries d'approvisionnement pour certaines matières premières et composants ainsi que l'in ation galopante ont rythmé les préoccupations de nos entreprises membres tout au long de l'année 2022. Fidèle à sa mission, la FEDIL s'est fortement engagée pour défendre les intérêts et besoins de ses membres auprès des différents ministères et administrations. Nos conseillers ont redoublé d'efforts pour assister surtout les entreprises industrielles, en première ligne touchées par la crise énergétique, et répondre à leurs questions en relation avec les mesures gouvernementales et les différentes aides étatiques.

Compte tenu de notre expertise sur ces sujets d'actualité, la FEDIL a de nouveau connu une forte présence dans les médias et dans la presse luxembourgeoise. Les 9 communiqués de presse de la FEDIL ont trouvé une résonance particulière dans les journaux et les dirigeants de la FEDIL ont souvent été sollicités pour des prises de position. De même, la présence dans les médias sociaux a été renforcée avec le nombre de followers sur LinkedIn dépassant la barre des 6.000.

Au niveau de nos outils de communication, la FEDIL a mis en ligne en avril 2022 son nouveau site web. La nouvelle plateforme offre une navigation plus uide et plus agréable et un accès rapide et facile à l'information. Désormais, toutes les publications et communications sont organisées autour des trois grands sujets traités par la FEDIL, à savoir « Digital & Innovation », «Environnement & Energie » et « Relations de Travail et Talents ». Par ailleurs, le site comprend les missions et visions de la FEDIL, notre équipe et organisation, l'annuaire de nos membres, une foule d'informations sur nos services ainsi que les liens vers les sites de l'Echo des Entreprises et l'initiative HelloFuture. Vers la n de l'année 2022, la FEDIL a également mis en place un « espace membres », dédié aux informations plus ciblées ou plus sensibles, ou encore à des événements réservés aux seuls membres.

Plus de 1.500 conseils personnalisés ont été enregistrés en 2022.

Les conseils concernaient avant tout les sujets suivants :

L'occupation des stagiaires a continué à préoccuper en 2022 les membres de la FEDIL, notamment en vertu de la nouvelle obligation d'indemniser les stages ayant une durée égale ou supérieure à 4 semaines, obligatoires ou volontaires, effectués dans l'entreprise. Les membres avaient également beaucoup de questions concernant l'af liation à la sécurité sociale, l'imposition ainsi que la convention de stage à conclure avec le stagiaire.

La convention relative au régime juridique du télétravail du 20 octobre 2020 a également continué à faire l'objet de questions des membres qui concernaient, entre autres, la mise à disposition du matériel nécessaire au télétravail au pro t des salariés ainsi que l'accord spéci que en matière de télétravail qu'une entreprise peut conclure avec sa délégation du personnel.

Le projet de loi n° 7864 portant modi cation du Code du travail en vue d'introduire un dispositif relatif à la protection contre le harcèlement moral au travail a suscité un certain nombre de questions qui portaient notamment sur les mesures concrètes à prendre par les employeurs a n de lutter contre le harcèlement moral dans l'entreprise.

Le régime Covid check obligatoire dans les entreprises à partir du 15 janvier 2022 a aussi suscité beaucoup de questions de la part de nos membres. La FEDIL a notamment aidé les entreprises à se conformer à cette nouvelle obligation légale en mettant à disposition le FAQ établi par l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) en la matière.

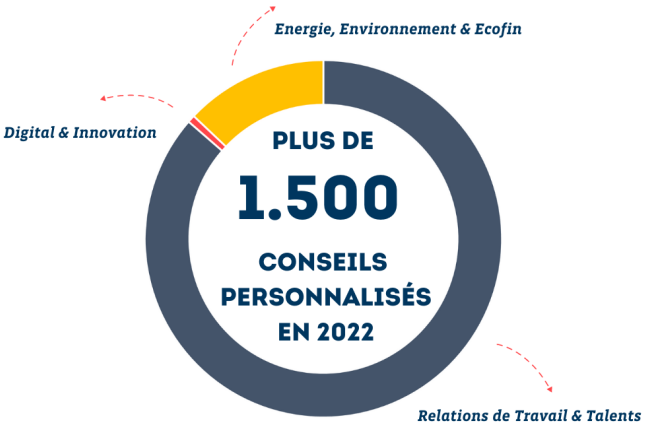

Les formalités administratives nécessaires pour l'embauche de ressortissants d'États tiers de l'Union européenne (UE). Les entreprises ont en effet de plus en plus besoin de recruter des salariés non-ressortissants de l'UE a n de pouvoir disposer de la main-d'œuvre quali ée nécessaire pour le développement de leurs activités.

Les indexations de salaires dues durant l'année 2022 et annoncées pour 2023 a n de compenser la perte du pouvoir d'achat des salariés vu l'in ation galopante vécue au Luxembourg et partout en Europe durant l'année 2022.

Aux sujets expliqués ci-avant s'ajoutent évidemment des demandes relatives aux sujets traditionnels, tels que l'organisation du temps de travail, le détachement des salariés, l'incapacité de travail du salarié, les congés, le licenciement, la démission, la modi cation du contrat de travail, le salaire, etc.

Nos conseillers-juristes ont évidemment fait de leur mieux pour accompagner les responsables des ressources humaines et autres départements confrontés aux problématiques rencontrées.

Le monitoring des demandes ne permet cependant pas seulement de répondre aux questions et demandes individuelles respectives, mais également d'attirer l'attention de la FEDIL sur des préoccupations récurrentes auxquelles sont confrontés tous nos membres et nécessitant une intervention au niveau des décideurs politiques, une analyse plus poussée dans le cadre d'un groupe de projet ou bien une publication sur un sujet spéci que.

Ainsi, en 2022, les interrogations de nos membres nous ont permis de prendre conscience des problématiques exactes rencontrées durant le processus de recrutement des ressortissants d'États tiers de l'UE et de lancer un groupe de projet concernant ce sujet. La FEDIL a dès lors publié mi-octobre 2022 sur son site Internet une position en la matière et a eu une entrevue fructueuse avec des représentants du ministère des affaires étrangères et européennes. A n de tenir ses membres informés des changements touchant à la vie des entreprises, la FEDIL entretient des veilles juridiques dans chacun de ses domaines d'expertise.

La durée de traitement a varié en fonction de la complexité de la demande. Alors que certaines réponses peuvent être données immédiatement, d'autres nécessitent des recherches ou développements juridiques plus poussés, ou encore l'introduction d'une demande de renseignement

auprès des autorités compétentes. La révision, rédaction ou adaptation de projets de lettres (p. ex. lettres de licenciement, courriers de motivation, ...) ou de projets d'autres documents juridiques (contrats de travail, règlements internes, ...) à la demande de nos membres, sont des travaux d'une certaine ampleur.

Résumé des actions de communication

CONFÉRENCES / SÉMINAIRES / ÉVÉNEMENTS

- Conférence sur la décarbonisation du secteur de l'industrie
- Conférence de presse sur les quali cations de demain dans le domaine des TIC
- Journée de l'Économie
- Conférence GAIA-X Luxembourg
- Deux éditions du Jobday ADEM - FEDIL
- Assemblée générale de la FEDIL
- Le Printemps des Entreprises de la FEDIL
- Séminaire « Hausse brutale du prix des matières premières : que faire ? »
- Séance d'information à destination des nouveaux membres
- Visite « MEPs meet Industry »
- DIH on Tour
- Voyage d'étude TIC en Israël
- Remise du Prix de l'Innovation 2022
- Salon d'information « Deng Zukunft – Däi Wee », Esch/Belval
- Campusmesse NEXT, Sarrebruck
- Unicareers, Luxembourg

PUBLICATIONS

Rapport annuel 2021

Les quali cations de demain dans le domaine des TIC 2022

Messages de la FEDIL en vue des élections législatives de 2023 :

– L'industrie – porteuse de solutions. Traitez-la comme un partenaire de con ance ! (version longue)

– Nos réponses pour l'industrie – Douze questions d'actualité que la FEDIL veut aborder dans le débat préélectoral (version courte)

Guide de recommandations pour réduire la consommation énergétique du numérique

Nouveau cadre de protection des lanceurs d'alerte : Qu'est-ce que cela implique pour les entreprises ?

Règles déontologiques pour les membres du Gouvernement ainsi que pour les Conseillers qui sont adjoints au Gouvernement

Brèves de jurisprudence 01/2022 : La modi cation d'un élément du contrat de travail

Joint position of Luxembourg Chamber of Commerce and FEDIL on the Proposal for a Directive on Corporate Sustainability Due Diligence

Joint position of FEDIL and Luxembourg Chamber of Commerce on the Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council on harmonised rules on fair access to and use of data (Data Act)

Contribution de la FEDIL à la consultation publique sur le contrôle des concentrations

Communication de la Commission sur la dé nition du marché en cause aux ns du droit de la concurrence de l'Union.

Attrait de talents venant d'États tiers à l'Union européenne

Findings of the Structured Dialogue on Decarbonisation

Chroniques juridiques:

– La xation de la durée de la période d'essai

– L'incidence du traitement par l'employeur des correspondances personnelles du salarié se trouvant sur son ordinateur professionnel

– Les délais à respecter par le salarié en cas d'action en justice

– Le caractère obligatoire ou non d'une grati cation

– La retenue sur salaire du fait d'un dommage causé par la faute du salarié

– Qu'en est-il des congés accordés avant la n de la relation de travail en cas de dispense de travail ?

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

NEWSLETTER

25 newsletters contentant des informations pertinentes par rapport aux lois et projets de loi, projets et positions FEDIL, événements, actualités de la FEDIL et de ses associations sectorielles, affaires européennes, articles de presse, etc.

8 notes d'information « Energy Brie ng » portant sur l'évolution du prix de l'énergie, les initiatives du gouvernement et les actions politiques y relatives

INFORMATIONS AUX MEMBRES (27 ENVOIS)

dont voici une sélection, couvrant tous les domaines d'expertise de la FEDIL :

- FEDIL's New Year's message 2022
- Journée de l'Economie 2022
- Accord tripartite du 28 septembre 2022
- Budget 2023 - mesures scales pour entreprises
- Nouveaux paramètres sociaux applicables à partir du 1 er janvier 2023
- Nouveau site web de la FEDIL
- Espace membres sur le site internet de la FEDIL
- Précisions concernant le régime Covid check
- Covid check facultatif sur le lieu de travail
- Récentes modi cations apportées à la loi Covid
- Télétravail : information en matière scale pour les salariés frontaliers
- Prochaine indexation des salaires
- Guerre en Ukraine
- La FEDIL, inquiétée par les prévisions d'in ation
- Aides par rapport aux surcoûts énergétiques
- Régime d'aides pour les entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie
- Prolongation de la réduction temporaire du prix de vente du diesel à usage industriel et commercial
- Accès au chômage partiel pour les entreprises industrielles impactées par la crise de l'énergie
- Recommandations pour réduire la consommation énergétique du numérique
- Aides à l'énergie - Formulaires en ligne

CERCLE DES CHEFS DU PERSONNEL (2 SESSIONS)

Nouveautés législatives et contexte économique

- Projet de loi relative aux conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne
- Projet de loi relative à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants
- Chômage partiel et mesures décidées suite à la tripartite de mi-septembre 2022
- Projet de loi élargissant l'accès au congé de paternité
- Projet de loi relative à la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union (ministère de la Justice)
- Traitement scal des suppléments de salaire (Administration des contributions directes)
- Paramètres sociaux applicables en 2023
- Cadre et formalités liées au télétravail transfrontalier (AAA et KPMG)
- Enquête sur le télétravail de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL)

Marché de l'emploi

- Import automatique des offres d'emploi (ADEM)
- Nouveau concept des conventions de partenariat en vue d'obtenir le label « Entreprise partenaire pour l'emploi » (ADEM)

ÉCHO DES ENTREPRISES (6 NUMÉROS)

6 dossiers thématiques :

- Prix de l'Environnement de la FEDIL – édition 2021
- Industrie du futur – Répondre aux besoins en compétences d'un secteur en perpétuelle mutation (CNFPC)
- Le Printemps des Entreprises de la FEDIL
- La FEDIL et la House of Training en partenariat pour une industrie du futur innovante et compétitive dotée de talents
- Joint position on the proposal for a Directive on Corporate Sustainability Due Diligence
- Joint position on the proposal for a Data Act

6 portraits d'entreprises membres : Fujitsu Technology Solutions, LC Académie, DataThings, Deloitte Luxembourg & PEPITe, Probiotic Group, D'Schlässerei

6 interviews : Franz Fayot, Claude Seywert, Georges Engel, Joëlle Welfring, Fredrik Persson, Boris Donnay

6 cartes blanches : Marc Solvi, Patrick Wies, Paul Schonenberg, Jean-Paul Olinger, Michel-Edouard Ruben, Anne-Christine Ayed

10 articles « Bold innovation »

9 opinions par les conseillers FEDIL

RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

Au sein du conseil d'administration de la FEDIL, un groupe de membres dédié travaille à façonner et à représenter les intérêts de la fédération dans les questions liées aux relations de travail et aux talents.

Les membres de ce Board Group contribuent au développement des positions de la FEDIL dans le domaine de la gestion des relations de travail et par rapport aux initiatives diverses dans le domaine des affaires sociales ainsi que dans l'attrait et la rétention de talents.

Le Board Group Relations de travail & Talents était composé en 2022 de Michèle Detaille, Ferdinand Kayser, Valérie Massin, Paul Meyers et Carlo Weisen.

CADRE EUROPÉEN DE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE

Description

Le projet a été lancé en 2018 a n d'informer les membres sur les nouvelles obligations qui leur seraient imposées et de faire valoir les préoccupations des entreprises auprès des décideurs politiques au niveau européen et national. La FEDIL a notamment défendu un champ d'application personnel qui ne dépasse pas le cadre de la relation de travail, le recours aux canaux de signalement internes comme règle principale et privilégiée ainsi qu'un juste équilibre entre la protection du lanceur d'alerte et la protection de l'entreprise.

Or, la Directive UE/2019/1937 du 23 octobre 2019prévoit des exigences minimales applicables dans toute l'UE et visant à garantir une protection accrue des lanceurs d'alerte, qu'ils soient dans une relation de travail directe ou indirecte avec l'entité litigieuse. La date xée par la directive pour la mise en vigueur, par les États Membres, des dispositions légales nécessaires pour transposer la directive en droit national était le 17 décembre 2021, respectivement est le 17 décembre 2023 pour les dispositions relatives aux canaux de signalement internes des entités juridiques du secteur privé comptant 50 à 249 salariés.

Actions FEDIL

Défense de la position FEDIL en vue de la transposition au niveau national et implication dans l'avis rendu le 12 octobre 2022 par la Chambre de Commerce par rapport au projet de loi déposé le 10 janvier 2022 à la Chambre des députés.

Élaboration et publication mi-janvier 2022 d'un guide « Nouveau cadre de protection des lanceurs d'alerte » à l'attention des entreprises, reprenant les principales informations sur le sujet.

Résultats

Le ministère de la Justice envisage de transposer la directive quasiment à la lettre, si ce n'est d'étendre le champ d'application matériel pour inclure toutes les dispositions de droit luxembourgeois. Le projet de loi encourage également les lanceurs d'alerte à choisir d'abord le canal de signalement interne à l'entreprise.

Le ministère de la Justice reste à disposition de la FEDIL pour ses efforts de communication et de préparation de la mise en place des canaux de signalement internes.

Intervention d'un représentant du ministère de la Justice lors du cercle des chefs du personnel du 3 octobre 2022.

ATTRAIT DE TALENTS ET AUTORISATIONS DE TRAVAIL

Description

Les entreprises ont de plus en plus besoin de recruter des salariés non-ressortissants de l'UE a n de pouvoir disposer de la main-d'œuvre quali ée nécessaire pour le développement de leurs activités. Effectivement, les entreprises peinent à trouver les compétences adéquates dans la Grande Région même pour le remplacement des départs naturels, mais surtout pour se développer ainsi que pour innover. Or, le processus de recrutement des salariés non-ressortissants de l'UE est soumis à des formalités administratives disproportionnées par rapport au but recherché. La FEDIL a identi é plusieurs barrières réelles à l'emploi auxquelles les entreprises sont confrontées dans le cadre du recrutement de salariés non-ressortissants de l'UE.

Actions FEDIL

Appel à participation envoyé à tous les membres le 27 juin 2022.

Organisation d'une réunion en date du 14 juillet 2022 avec les membres intéressés.

Identi cation de plusieurs barrières réelles à l'emploi auxquelles les entreprises sont confrontées dans le cadre du recrutement de salariés non-ressortissants de l'UE et élaboration de la position de la FEDIL en la matière.

Résultats

Publication de la position de la FEDIL sur notre site internet le 19 octobre 2022.

Position commentée et relayée dans les médias.

Entrevue le 28 novembre 2022 avec des représentants du ministère des Affaires étrangères et européennes. Cet échange a permis d'exposer les problèmes dans le cadre de l'embauche de non-ressortissants de l'UE et d'investiguer ensemble des pistes d'amélioration des démarches.

Selon les représentants du ministère cité, un projet de loi prévoyant des simpli cations administratives sera déposé durant le 1er semestre 2023.

Les membres ayant participé au groupe de projet ont été informés via courriel des suites de cette entrevue.

FORMATIONS EN DROIT DU TRAVAIL

Description

Dans le but d'offrir un service toujours plus diversi é et complet à ses membres et à la demande de ces derniers, la FEDIL organise durant les mois de janvier et de février 2023 des formations en droit du travail luxembourgeois pour toutes les personnes désireuses d'appréhender la matière, ceci à titre gratuit et en langues française et allemande. Ainsi, six séances sont organisées et regroupées sous les 5 modules suivants : la conclusion du contrat de travail, la cessation du contrat de travail, la relation de travail, le reclassement professionnel du salarié et le rôle et les attributions de la délégation du personnel. L'inscription à ces formations est possible module par module, même s'il était préférable d'appréhender ces différentes formations de manière globale..

Actions FEDIL

Identi cation des sujets en droit du travail susceptibles d'intéresser et de préoccuper le plus les départements des ressources humaines dans les entreprises.

Actualisation des supports de cours et des présentations PowerPoint en langues française et allemande par module durant les mois de novembre et de décembre 2022.

Énonciation des différentes problématiques durant les formations et réponses aux questions reçues.

Résultats

6 séances sont organisées en langue française et 6 séances sont organisées en langue allemande.

180-200 participants/module prévus pour les séances françaises et 40-50 participants/module prévus pour les séances allemandes.

Les participants recevront un support de cours complet et détaillé par module.

Amélioration du niveau d'information des membres. Vu le succès de ces formations et les retours positifs, la FEDIL prévoit d'organiser périodiquement de nouveaux cycles de formations.

SÉANCE D'ÉCHANGE DANS LE CADRE DE LA NÉGOCIATION D'UNE CONVENTION COLLECTIVE

Description

En complément de la plateforme d'échange des conventions collectives, la FEDIL a proposé à ses membres une séance d'échange destinée aux entreprises qui sont en train de négocier une convention collective. Les objectifs ont été d'exposer les tendances actuelles quant aux revendications syndicales, de permettre aux participants de fournir un retour d'expérience sur l'une ou l'autre des revendications syndicales au sein de leur entreprise ainsi que d'expliquer la procédure devant l'Of ce national de conciliation (ONC) en cas de litige collectif.

Actions FEDIL

Information des membres par le biais de la newsletter.

Analyse des catalogues de revendications syndicales qui nous ont été communiquées.

Organisation en date du 24 mars 2022 de la séance d'échange qui a permis un échange constructif sur des points pratiques et précis.

Résultats

Membres sensibilisés aux revendications syndicales actuelles et informés sur la procédure devant l'ONC en cas de litige collectif éventuel.

Compte tenu de l'accueil favorable qu'a reçu la séance auprès des représentants des entreprises membres participantes, il est prévu d'organiser régulièrement une telle séance d'échange.

SUPPRESSION DES LIGNES D'AUTOBUS À DESTINATION DE CERTAINS SITES INDUSTRIELS DURANT L'ANNÉE 2023

Description

Le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, ensemble avec l'Administration des transports publics, a informé début décembre 2022 que plusieurs lignes d'autobus à destination de sites industriels et fonctionnant en travail posté seraient supprimées à partir du 12 février 2023. Certains membres de la FEDIL ont également reçu un courrier en ce sens. Suite à cette annonce, la FEDIL a décidé d'intervenir auprès des décideurs politiques concernés pour les sensibiliser aux dif cultés que les salariés et les entreprises concernés risqueront de subir par cette suppression.

Actions FEDIL

Identi cation des entreprises étant susceptibles d'être concernées par cette suppression de lignes d'autobus.

Organisation d'une réunion avec les entreprises concernées et intéressées par le sujet en date du 15 décembre 2022 en vue de dé nir l'approche de la FEDIL.

Envoi d'un courrier au ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 22 décembre 2022.

Analyse des retours reçus par les membres concernés et élaboration de solutions alternatives, si cette suppression de lignes d'autobus est déjà décidée.

Résultats

Entrevue avec le ministre de la Mobilité et des Travaux publics et des représentants de l'Administration des transports publics en date du 7 février 2023 a n de les sensibiliser aux dif cultés que les salariés et les entreprises concernés risqueront de subir par cette suppression et en vue de rechercher des solutions réduisant l'impact de ces suppressions.

6 lignes d'autobus resteront opérationnelles tant qu'il n'y a pas de solutions alternatives ef caces disponibles pour les salariés des entreprises concernées.

ENQUÊTE SUR LES QUALIFICATIONS DE DEMAIN DANS L'INDUSTRIE

Description

La FEDIL, en collaboration avec la Chambre de Commerce, la Maison de l'orientation, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), a organisé en 2022 une nouvelle enquête sur les quali cations exigées à court terme dans l'industrie.

L'enquête sert à apprécier l'évolution des professions et des niveaux de quali cation dans les secteurs couverts a n d'orienter au mieux les jeunes et d'adapter la formation professionnelle aux besoins des entreprises. Le projet s'intègre dans l'initiative HelloFuture visant à motiver les jeunes à s'engager dans des études répondant aux besoins des entreprises industrielles.

Actions FEDIL

Un questionnaire a été nalisé et transmis à 234 membres actifs dans l'industrie manufacturière (industrie agro-alimentaire, boissons et tabac, sidérurgie et transformation des métaux, industrie chimique et parachimique/industrie des produits minéraux non métalliques) ou dans le domaine du bâtiment et des travaux publics (construction).

Encodage des retours, traitement des données et préparation de la publication.

Résultats

Nombre de retours peu satisfaisant dont nous soupçonnons la cause dans le contexte économique dif cile marqué par une in ation record et une hausse des prix de l'énergie y liée et, par conséquent dans le manque de prévisibilité en termes de recrutement auprès des membres de la FEDIL (56 entreprises ont répondu à l'appel par rapport à 62 en 2021 et 98 en 2019).

En termes de pourcentage, les entreprises participantes ont de nouveau signalé une demande très importante de la formation du Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) (47,4% des prévisions d'embauche, contre 46,3% en 2021). La demande pour les formations du Technicien et du Master / Doctorat a également été élevée. Il convient néanmoins de préciser que la demande pour la formation du Brevet de technicien supérieur (BTS) a de nouveau baissé d'une édition à l'autre. En 2019, le BTS constituait encore la formation la plus sollicitée, après le DAP. Pour cette édition, il occupe avec 7% l'avant-dernière place des formations sollicitées par les entreprises, juste avant la quali cation du baccalauréat (BAC), qui reste avec 3% la formation la moins sollicitée auprès des entreprises industrielles au Luxembourg.

428 prévisions d'embauche sur les deux années à venir.

Le nombre de remplacements dépasse de nouveau le nombre de créations de postes. Effectivement, on constate un taux de création d'emplois de 47,4% face à un taux de remplacement d'emplois de 52,6% (pour l'édition de 2019, on constatait encore un taux de 69% en termes de créations et un taux de 31% en termes de remplacements).

Les résultats seront présentés le 23 mars 2023 lors d'une conférence de presse en présence du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire.

JOB SHADOW DAY 2022

Description

Le Job Shadow Day, qui est le résultat d'une initiative commune de la FEDIL et de Jonk Entrepreneuren Luxembourg avec la participation du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers, permet aux élèves à partir de 16 ans d'accompagner un/une dirigeant(e) d'entreprise ou son/sa représentant(e) pendant une journée. En participant activement à une journée ordinaire de l'entreprise, les participants recueillent d'importantes impressions de la vie professionnelle. Les expériences réalisées se distinguent fondamentalement d'une visite d'entreprise.

En effet, lors du Job Shadow Day, les élèves peuvent observer un/une dirigeant(e) accomplir les tâches régulières liées à son poste et ainsi avoir un aperçu de ce que certaines professions impliquent.

La 12e édition du Job Shadow Day (qui s'est déroulé du 2 mars au 1 er avril 2022) s'est terminée avec la manifestation de clôture traditionnelle le 20 avril 2022.

Actions FEDIL

Envoi d'un appel à participation aux membres de la FEDIL en janvier 2022 et communication du projet par le biais de la newsletter.

Assistance à des réunions de concertation avec les partenaires.

Implication dans l'organisation de la manifestation de clôture du 20 avril 2022.

Résultats

Le Job Shadow Day a permis à 152 élèves de découvrir la vie d'entreprise.

Au total, 21 établissements scolaires et 88 entreprises ont participé à cette édition, dont 45 entreprises membres de la FEDIL.

Les entreprises membres à participer à l'édition 2022 étaient les suivantes : A+P Kieffer, Alipa, Apollo Strategists, ArcelorMittal, Aura groupe, Avery Dennison, Badenoch + Clark, Brasserie Nationale, Brink's Alarm & Security Technologies, Carlex, Ceratizit, Cimalux, Circuit Foil, Compass Group, D'Schlässerei, Devolux, DuPont de Nemours, Dussmann, Global Facilities, Hitec, Karp-Kneip, Lightbulb, Losch Import, L.S.C. Engineering Group, Luxense, Luxlait, Luxport, Morganite, Moutarderie de Luxembourg, Munhowen, Orange Communication, Paul Wurth, Polygone, Post, PrestaCylinders, Proximus, Rejustify, Schroeder & Associés, Securex, Simon-Christiansen, Sodexo, Sopra Steria PSF, United Caps, Veolia et Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems.

JOBDAYS ADEM - FEDIL

Description

Les entreprises ont de plus en plus de dif cultés à trouver la main-d'œuvre quali ée nécessaire pour le développement de leurs activités. A n d'aider les membres à faire face à cette pénurie de main-d'œuvre quali ée, la FEDIL a organisé au cours de l'année 2022, en collaboration avec l'ADEM, deux éditions du Jobday sous forme de « Speed-Dating ». Cette initiative s'inscrit dans le programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi » conclu entre l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) et le gouvernement.

Un premier Jobday se tenait le 12 avril 2022 dans les locaux de la Chambre de Commerce et était dédié aux pro ls en relation avec le secteur de la construction.

Un deuxième Jobday était organisé le 12 octobre 2022 dans les mêmes locaux, consacré quant à lui aux pro ls relevant du secteur de l'industrie.

Actions FEDIL

Appels à participation envoyés à tous les membres, respectivement aux membres concernés pour ce qui est du secteur de la construction.

Identi cation des membres autorisés à participer en fonction du champ de compétences recherchées.

Enquêtes de satisfaction envoyées aux membres ayant participé au Jobday et analyse des retours reçus pour les deux manifestations.

Résultats de la manifestation du 12 avril 2022 (construction)

Une présélection de 203 pro ls a été réalisée par les conseillers « Industrie et Logistique » de l'ADEM en fonction des différents postes vacants déclarés à l'ADEM.

23 entreprises membres de la FEDIL ont pu rencontrer pour un premier entretien des demandeurs d'emploi ayant un pro l en relation avec le secteur de la construction.

Résultats de la manifestation du 12 octobre 2022 (industrie)

Une présélection de 133 pro ls a été réalisée par les conseillers « Industrie et Logistique » de l'ADEM en fonction des différents postes vacants déclarés à l'ADEM.

24 entreprises membres de la FEDIL ont pu rencontrer pour un premier entretien des demandeurs d'emploi ayant un pro l en relation avec le secteur de l'industrie.

SÉRIE DE VIDÉOS « EIS INDUSTRIE – MENG ZUKUNFT »

Description

Depuis 2019, la FEDIL collabore avec RTL Télé Lëtzebuerg pour produire l'émission « Eis Industrie – meng Zukunft ». Il s'agit d'une série de vidéos qui dressent à chaque fois le portrait d'un(e) jeune exerçant un métier technique. S'inscrivant dans l'esprit de l'initiative HelloFuture, ces vidéos ont l'objectif de promouvoir les métiers techniques dans l'Industrie au Luxembourg auprès du grand public et de susciter l'intérêt des jeunes pour les professions très variées dont l'industrie a grandement besoin. La quatrième saison de vidéos ainsi que les saisons précédentes sont accessibles dans le replay de RTL.

Actions FEDIL

Suite au feedback très positif, décision de reconduire la série et de produire 8 portraits à l'automne 2022.

Elaboration d'une liste d'entreprises susceptibles de participer à la série et prise de contact avec les entreprises retenues.

Accompagnement des tournages et de la production des vidéos dans les entreprises en collaboration avec RTL.

Partage des vidéos via les réseaux sociaux de la FEDIL.

Résultats

Diffusion des portraits sur RTL Télé Lëtzebuerg tous les jeudis avant le journal télévisé du 6 octobre au 24 novembre 2022. Pour cette nouvelle saison, les pro ls et compétences des jeunes salarié(e)s ont également été brièvement commentés par leurs responsables hiérarchiques. Les entreprises participantes ont été Bois Brever, Peinture Robin, Paul Wurth Geprolux, Félix Giorgetti, Contern, Goodyear, Cargolux et Waagner Biro.

Sensibilisation du grand public pour les emplois techniques et technologiques dans l'industrie.

Lien permanent vers les vidéos sur www.rtl.lu et sur les réseaux sociaux de la FEDIL.

ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

Au sein du conseil d'administration de la FEDIL, un groupe de membres dédié travaille à façonner et à représenter les intérêts de la fédération dans les questions liées à l'énergie et à l'environnement. Les membres de ce Board Group contribuent activement au développement et à la représentation des positions, des actions et de la communication de la FEDIL.

Le Board Group Energy était composé en 2022 de Roland Bastian, Romain Hoffmann, Georges Rassel et Claude Seywert, tous membres du conseil de la FEDIL, ainsi que de Christian Rech, président du conseil d'administration du Groupement des Fabricants de Matériaux de Construction.

FIT FOR 55

Description

Le paquet « Fit for 55 » de la Commission européenne, conçu pour faciliter une réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne d'ici 2030 par rapport à 1990, a été publié le 14 juillet 2021. Sa mission première est de faire des années 2020 une décennie transformatrice pour l'action climatique. Si elles sont adoptées et mises en œuvre, les propositions « Fit for 55 » approfondiront et élargiront la décarbonisation de l'économie européenne pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050.

Ce projet vise à analyser les impacts du paquet climatique européen « Fit for 55 » pour les membres de la FEDIL et à déployer l'action politique correspondante.

Actions FEDIL

Analyse et commentaire de toutes les propositions « Fit for 55 » pertinentes pour l'industrie luxembourgeoise.

Attention particulière portée sur la réforme du système d'échange de quotas d'émission (ETS) et le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM). Information régulière des membres sur les progrès en cours concernant l'évolution de l'ETS et du CBAM.

Résumé des messages principaux élaborés par la FEDIL :

– ETS / CBAM : Le renforcement de l'ETS doit être progressif et dépendre de l'ef cacité du CBAM, prévoir une période de transition et avec une mise œuvre complète après 2030 ;

– Préserver les allocations gratuites et la compensation des coûts indirects ;

– Le CBAM n'est pas une alternative à l'ETS, le risque de contournement doit être résolu ;

– Prévoir des allocations gratuites pour les exportations a n de préserver la compétitivité mondiale de l'industrie européenne ;

– Energy Tax Directive (ETD) : préserver la distinction entre l'utilisation professionnelle et non professionnelle de l'énergie ;

– En générale : Rendre la politique climatique européenne plus rentable pour éviter les investissements et les fuites de carbone.

Organisation de multiples réunions d'information avec des ministres, des commissaires européens, des membres du Parlement européen et du Parlement national ainsi que des membres de partis au pouvoir et de l'opposition au Luxembourg.

Résultats

La FEDIL a pris position sur diverses propositions et amendements via BusinessEurope et en accord avec ses membres. Elle a également reproduit et souligné la position sectorielle de ses membres via les canaux de BusinessEurope.

La FEDIL a obtenu satisfaction par rapport aux points suivants de l'ETS et du CBAM :

– Introduction progressive du CBAM avec une période de transition entre octobre 2023 et décembre 2025.

– Mise en œuvre nale en 2034, réduction des allocations gratuites progressive.

– La compensation des coûts indirects est préservée.

– Une compensation sous forme de remboursement (forme reste à dé nir) des producteurs de l'UE pour

leurs productions destinées l'export.

– Le risque de contournement est adressé en partie par des valeurs de teneur en carbone par défaut équivalentes à celles des usines les moins performantes de l'UE pour les importateurs qui ne sont pas en mesure de justi er la teneur en carbone de leurs produits.

– La Commission prévoie des révisions à plusieurs dates a n de véri er l'ef cacité du CBAM en ce qui concerne le risque de contournement et les fuites de carbone.

Les propositions sur la ETD sont en cours.

TRAJECTOIRES DES ÉMISSIONS SECTORIELLES NATIONALES

Description

Dans la loi sur le climat du 15 décembre 2020, le gouvernement luxembourgeois vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau national de 55% d'ici 2030 par rapport à 2005. Cet objectif inclut toutes les émissions allouées au Luxembourg, à l'exception de celles couvertes par le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE).

La loi dé nit également cinq secteurs spéci ques qui doivent contribuer ensemble à la réalisation des objectifs de réduction des émissions, chacun recevant des objectifs de réduction distincts pour la période 2021-2030. Ces objectifs sectoriels sont publiés par un projet de règlement présenté en juillet 2021.

Actions FEDIL

Analyse des impacts et élaboration d'une proposition de mesures politiques nécessaires pour permettre aux entreprises industrielles d'atteindre les objectifs nationaux d'émissions sectorielles non-ETS, au cours de l'automne 2021.

Information des principaux partis politiques et des membres du Parlement national et européen pendant l'hiver 2021-2022 des messages de la FEDIL:

– La promotion de mesures incrémentielles de décarbonisation ne permettra pas à elle seule d'atteindre les objectifs xés.

– Les transformations progressives permettent au mieux de réduire les émissions de 20 à 25 % dans l'industrie, ce qui laisse un écart de 27 % à combler, principalement par l'électri cation, pour atteindre les objectifs de 2030 par rapport à 2019.

– En plus de continuer à promouvoir l'ef cacité énergétique, les énergies circulaires et renouvelables, le gouvernement doit :

1. Mobiliser des investissements à faible intensité de carbone : Réussir à mobiliser des investissements colossaux à faible intensité de carbone dans tous les secteurs industriels pour l'électri cation de la chaleur.
2. Absorber l'augmentation des coûts opérationnels : Créer des instruments permettant d'absorber une part importante de l'augmentation des coûts d'exploitation due à l'électri cation.
3. Ouvrir la voie à la transformation : Simpli er les procédures d'autorisation pour accélérer les transformations à faible intensité de carbone.
4. Déployer l'H2 et le CCU : Dans les 12 prochains mois, analyser le potentiel de déploiement du H2 bas carbone et du CCU. H2 et CCU à déployer jusqu'à la n de 2025 dans le secteur industriel hors ETS.

Publication de la position FEDIL dans l'Echo des entreprises.

Résultats

Transmission de l'analyse et de la proposition de la FEDIL à la session de printemps du « Haut Comité pour le développement de l'Industrie ». Ce dernier a décidé de charger un consultant indépendant d'élaborer des mesures politiques visant à aider les entreprises à atteindre les objectifs nationaux en matière d'émissions d'ici 2030.

Présentation du rapport nal en décembre 2022, con rmant le point critique mis en avant par l'évaluation de la FEDIL, notamment en ce qui concerne l'ambition des objectifs. De même, les actions politiques proposées dans le rapport du consultant étaient alignées sur celles présentées par l'analyse initiale de la FEDIL.

Le gouvernement a lancé une task force a n d'étudier le potentiel et la mise en œuvre de l'hydrogène en tant que combustible alternatif dans l'industrie.

AUGMENTATION DU PRIX DE L'ÉNERGIE

Description

Les prix du gaz, du charbon et de l'électricité ont atteint leur niveau le plus élevé depuis des décennies en 2022. La hausse des prix du gaz et du charbon et la hausse des prix du carbone en Europe ont entraîné une augmentation des prix de l'électricité. En Allemagne, les prix de l'électricité ont atteint leur niveau le plus élevé jamais enregistré, multiplié par plus de six par rapport à 2020. Ces hausses de prix devraient entraîner une forte pression à la hausse sur les factures énergétiques des ménages et présenter des risques plus larges pour l'activité économique, en particulier pour les secteurs directement exposés à la hausse des prix. Certains gouvernements ont pris des mesures précoces pour alléger les factures d'électricité, mais les mesures se sont concentrées principalement sur les ménages vulnérables et moins sur les entreprises.

Actions FEDIL

Information des membres sur les mécanismes de tari cation de l'énergie et présentation des raisons de l'augmentation des prix de l'énergie et des risques associés, à partir de janvier 2022. Déjà à cette époque, l'évaluation était que les prix pourraient rester élevés sur un horizon à long terme.

Création d'un groupe de projet pour élaborer une série de propositions à l'intention du gouvernement a n d'alléger la pression sur les prix.

Collaboration de la FEDIL avec le gouvernement pour concevoir, quanti er et adapter progressivement les critères d'éligibilité aux aides d'État à l'énergie des entreprises. Participation à l'identi cation des secteurs les plus exposés et à l'évaluation de leurs surcoûts énergétiques dus à la crise.

Lancement, en automne 2022, d'une note d'information « Energy Brie ng » a n de tenir les membres informés des derniers développements sur l'évolution des prix de l'énergie, des initiatives du gouvernement et de ses actions politiques en la matière.

Communication de la proposition de la FEDIL aux trois ministres de l'Énergie, de l'Économie et des Finances. Une version plus af née et détaillée des propositions initiales a été soumise au ministre de l'Énergie pendant la période de rédaction du plan RePowerEU, conformément aux exigences de l'industrie. Un ensemble de propositions actualisées a été communiqué au ministre de l'Économie pendant la période de rédaction du cadre temporaire de crise de l'UE (EU Temporary Crisis Framework) et du premier paquet national d'aides d'État liées à la crise énergétique de juillet 2022.

Résultats

Introduction de régimes nationaux d'aides à l'énergie et de garanties visant des entreprises de toutes tailles et de tous niveaux de consommation d'énergie. Les régimes d'aides ont été adaptés dans une deuxième phase pour utiliser pleinement la marge de manœuvre laissée par le cadre communautaire et ont été complétés par un régime répondant aux préoccupations relatives à l'inégalité des conditions de concurrence au sein du Marché unique.

Intégration d'éléments élaborés dans le cadre de ce projet dans les deux Accords tripartites de 2022 sous la forme d'aides énergétiques et de garanties pour les entreprises. Participation à l'amélioration des paquets d'aide ultérieurs basés sur les évolutions du cadre temporaire de crise de l'UE qui ont été publiés en automne et en hiver 2022.

Publication du « Energy Brie ng » à huit reprises en 2022. Les membres qui ont demandé la note d'information, ont fait plus que doubler son envoi depuis la première édition du Brie ng.

PLAN DE DÉLESTAGE DES RÉSEAUX DE GAZ

Description

Le plan de délestage des réseaux de gaz naturel luxembourgeois fait partie de la préparation aux risques dans le secteur du gaz naturel. Il constitue l'outil de dernier recours pour préserver la sécurité d'approvisionnement du réseau gazier. Les consommateurs industriels raccordés directement au réseau de transport de gaz font partie des consommateurs à délester en priorité (c'est-à-dire les clients délestables de niveau 4). Ces consommateurs sont regroupés en quatre tranches, et le gestionnaire de réseau a la possibilité de délester séparément une (ou plusieurs) tranche(s) de clients selon un système de rotation qui adaptera chaque année l'ordre des clients à délester en premier.

Le projet doit examiner le plan de délestage actuel dans le contexte de la crise énergétique actuelle.

Actions FEDIL

Organisation d'une session d'information et de questions-réponses entre l'opérateur du réseau, les ministères concernés et les principaux consommateurs de gaz industriels a n d'évaluer comment réduire la consommation de gaz en cas de pénurie d'approvisionnement.

Envoi d'un questionnaire par la FEDIL pour recueillir des informations sur les habitudes de consommation de ses entreprises membres et les possibilités de réduire la consommation tout en minimisant les perturbations dans leur production.

Utilisation des résultats du questionnaire pour mettre à jour le plan de délestage des réseaux de gaz.

Résultats

Le plan de délestage actualisé du réseau gazier tient compte des enseignements du questionnaire et de la principale revendication de la FEDIL, à savoir une rotation plus fréquente entre les quatre tranches et une répartition de la charge de réduction sur un plus grand nombre de consommateurs. Le plan prévoit également la possibilité d'échanger les capacités inutilisées entre consommateurs.

DIALOGUE STRUCTURÉ SUR LA DÉCARBONISATION

Description

Le programme de décarbonisation de l'UE exige que les économies nationales et leurs secteurs industriels abandonnent rapidement les sources d'énergie fossiles au pro t de sources décarbonées. Or, à l'heure actuelle, cette transition semble bloquée pour les gaz neutres en carbone comme l'hydrogène, par une situation de poule et d'œuf : D'une part, la future infrastructure énergétique doit être conçue pour répondre à la demande d'énergie de demain. Mais d'un autre côté, les consommateurs industriels ne peuvent adapter leurs modèles de demande d'énergie qu'en fonction de la disponibilité de ces mêmes infrastructures.

Dans le cadre du dialogue structuré, la FEDIL réunit les consommateurs industriels gros consommateurs de gaz et le gestionnaire du réseau de transport CREOS a n de comprendre les exigences et les attentes de chacun concernant la trajectoire vers les objectifs climatiques de 2050.

Les discussions ont porté sur les scénarios, les feuilles de route et les visions de chaque participant concernant l'adéquation entre l'offre et la demande de gaz neutres en carbone (par exemple, l'hydrogène, le biométhane) dans le secteur industriel du Luxembourg et de la Grande Région.

Actions FEDIL

Création d'un groupe de projet réunissant les membres représentant plus de 80% de la consommation de gaz industriel du Luxembourg. Trois séances de travail ont permis d'explorer les contraintes d'investissement du gestionnaire du réseau de transport (GRT) et les ré exions et plans des entreprises participantes en matière de décarbonisation :

5. Comprendre les implications des objectifs climatiques européens et nationaux pour l'industrie, son approvisionnement en énergie et les infrastructures énergétiques connexes.
6. Identi er la demande énergétique future de l'industrie à forte consommation d'énergie (ETS et non-ETS), y compris les vecteurs pertinents leur permettant d'atteindre leurs objectifs de décarbonisation.
7. Déterminer les spéci cations techniques et géographiques des futures infrastructures énergétiques pour satisfaire la demande identi ée (voir 2.), notamment en ce qui concerne le déploiement de l'hydrogène au Luxembourg.
8. Analyser les besoins en infrastructures du secteur industriel pour gérer l'intermittence croissante des sources d'énergie : Couplage des secteurs, exibilité du côté de la demande, réseaux intelligents, etc.

Résultats

Les séances de travail ont permis de partager une compréhension commune des dé s liés à la demande et aux consommateurs pour le déploiement des gaz décarbonés et d'identi er les écarts à combler entre le GRT et les consommateurs de gaz industriels pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le projet a donné lieu à un document décrivant les feuilles de route de décarbonisation des principaux consommateurs de gaz utilisant de l'hydrogène neutre en carbone. Ce document a été communiqué aux trois ministres de l'Économie, de l'Énergie et de l'Environnement et sera présenté à la session du printemps 2023 du « Haut-Comité pour le développement de l'Industrie ».

OBJECTIFS CLIMATIQUES NATIONAUX ET POTENTIEL DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE DE L'INDUSTRIE

Description

Par la loi sur le climat du 15 décembre 2020, le gouvernement luxembourgeois vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau national de 55% jusqu'en 2030 par rapport à 2005. Cet objectif inclut toutes les émissions allouées au Luxembourg, à l'exception de celles couvertes par le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE).

La loi dé nit également cinq secteurs spéci ques qui doivent contribuer à la réalisation des objectifs de réduction des émissions. Chaque secteur a reçu des objectifs de réduction distincts pour la période 2021-2030. Ces objectifs sectoriels sont publiés par le projet de règlement présenté en juillet 2021.

L'objectif du projet est d'analyser les impacts des objectifs climatiques nationaux pour l'industrie et de dé nir des propositions pour créer des conditions cadres permettant aux entreprises d'atteindre les objectifs sectoriels d'émissions nationaux non-ETS

Actions FEDIL

Elaboration d'un document qui comprend une analyse critique de la politique climatique du gouvernement avec proposition d'un catalogue de neuf mesures pour aider à réaliser la transition énergétique dans le secteur industriel luxembourgeois (non-ETS).

Etude menée par la FEDIL auprès d'un échantillon d'entreprises ETS et non-ETS à forte consommation d'énergie a n d'identi er et d'évaluer leur potentiel de réduction des émissions de CO_2 en remplaçant les technologies de consommation de gaz naturel par des technologies à faible teneur en carbone.

Résultats

Présentation du document de la FEDIL qui comprend neuf propositions visant à créer les conditions cadres nécessaires à la décarbonisation des entreprises lors d'une conférence de presse de la FEDIL en septembre 2021.

Discussions bilatérales avec des représentants du ministère de l'Économie, du ministère de l'Environnement, du ministère de l'Énergie et du ministère des Finances.

Présentation des résultats de l'étude d'évaluation de la décarbonisation aux membres de la FEDIL lors d'une conférence visant à les sensibiliser aux dé s de la décarbonisation industrielle et à ses possibilités.

Étude sus-mentionnée et propositions de la FEDIL servant comme input pour les travaux du Haut-Comité pour l'Industrie et le groupe de travail dédié « industrie et climat ».

CONTRAT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ À LONG TERME

Description

Un contrat d'achat d'électricité est un accord dans lequel un développeur tiers installe, possède et exploite un système énergétique. Le client achète ensuite la production électrique du système directement ou par l'intermédiaire d'un fournisseur pour une période prédéterminée.

Des contrats d'achat d'électricité renouvelable favorisent la consommation d'énergie produite à partir de ressources renouvelables à des prix stables et actuellement inférieurs aux prix du marché. Ainsi, ils contribuent à la fois à la compétitivité des entreprises dans le contexte de la crise actuelle et à la transition énergétique par la décarbonisation des processus de production.

En collaboration avec quatre entreprises pilotes, ce projet étudie comment les contrats d'achat d'électricité renouvelable peuvent contribuer à réduire l'exposition du secteur agroalimentaire luxembourgeois à la forte volatilité des prix sur les marchés de l'énergie et à accélérer sa transition énergétique.

Actions FEDIL

Création d'un groupe de projet en collaboration avec un fournisseur d'électricité et des entreprises représentatives du secteur agroalimentaire en vue d'évaluer les implications de l'approvisionnement en électricité à partir contrats d'achat d'électricité renouvelable. Le groupe de projet s'est concentré sur les éléments suivants : disponibilité, prix, modèles contractuels, risques/avantages, outils de dé-risque et autres services.

Etude des possibilités de conditions cadres visant à accélérer l'adoption des contrats d'achat d'électricité renouvelable dans l'industrie, par exemple les aides d'État, les outils de réduction des risques, les garanties, etc.

Résultats

Suite à l'initiative de la FEDIL, l'Accord tripartite de septembre 2022 a inclus un élément de dé-risque soutenu par l'Etat a n d'encourager les entreprises à conclure des contrats d'achat d'électricité renouvelable pour diversi er leur approvisionnement en électricité. Cette diversi cation permettra de réduire l'exposition de l'entreprise à la forte volatilité actuelle des prix du marché de l'énergie.

En outre, la FEDIL a soutenu le gouvernement dans l'élaboration d'un concept visant à présenter les éléments de dé-risque ci-dessus aux autorités de l'UE comme pouvant être assimilés à des aides d'État. Ce concept sera discuté entre les ministères luxembourgeois et les services de la Commission européenne. Pour l'instant, il n'y a pas encore de mesure incitative en place.

ÉCRÊTEMENT DES POINTES (PEAK SHAVING)

Description

Le règlement du Conseil européen du 30 septembre 2022 comprend, entre autres, un objectif contraignant de réduction de 5% de la consommation nale d'électricité aux heures de pointe où le gaz détermine les prix de l'électricité. L'objectif est d'éviter de consommer de l'électricité pendant les heures où les prix de l'électricité sur le marché spot sont les plus élevés.

Ce projet s'adresse principalement aux entreprises de taille moyenne consommatrices d'énergie a n de déterminer le potentiel de réduction de la consommation d'électricité pendant les heures de pointe.

Actions FEDIL

Organisation d'une réunion du groupe de projet a n de recueillir les réactions des industries et d'identi er les vecteurs et les potentiels de réduction de la consommation d'électricité pendant les heures de pointe.

En collaboration avec le gestionnaire de réseau, identi cation et évaluation des modèles appliqués à l'étranger pour faire contribuer l'industrie à la exibilisation de la demande.

Suite à cette analyse, développement d'un cadre pour compenser les coûts supplémentaires liés à la contribution des industries à l'objectif et sensibilisation des décideurs économiques et politiques.

Suggestion de la FEDIL de lancer un appel d'offre, tel que décrit dans le Temporary Crisis Framework, incitant à la réduction de la demande pendant les heures de pointe des prix incluant une méthode d'incitation à la participation.

Résultats

La FEDIL a informé le gouvernement des besoins des entreprises si elles devaient contribuer activement à l'objectif d'écrêtement des pointes et a créé une base pour développer un cadre visant à promouvoir la gestion de la demande industrielle. Finalement, le gouvernement a misé essentiellement sur une réduction générale de la demande suite à un ralentissement conjoncturel, sur les réductions de la demande intrinsèque de quelques entreprises industrielles exposées aux prix spot et sur une contribution volontaire des citoyens et d'autres industries à mobiliser par l'application « Stroum Monitoring ». La FEDIL a mis en garde qu'il faudra éviter que cette façon de procéder ne cause des imprévus de dernière minute aux dépens d'entreprises non préparées car non identi ées dans le cadre d'un processus de sélection juste et transparent.

EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES

Description

La loi du 9 juin 2022 relative aux emballages et aux déchets d'emballages oblige désormais les entreprises de recourir à un organisme agréé pour satisfaire aux nouvelles exigences en matière de collecte et de valorisation des déchets d'emballages non ménagers. Un groupe de projet a été créé pour analyser les implications de ces nouvelles obligations ainsi que pour déterminer la manière la plus ef cace pour satisfaire à l'obligation. L'objectif du projet est de mettre un place un régime de responsabilité élargie des producteurs pour les emballages et les déchets d'emballages mis sur le marché luxembourgeois a n que les entreprises puissent satisfaire à leurs obligations.

Actions FEDIL

Etablissement d'une compréhension commune du texte légale avec les organes compétents.

Lancement d'un groupe de projet et information aux membres.

Evaluation des modèles potentiels et mise en place d'un système de reprise des emballages mis sur le marché lorsqu'ils sont devenus déchets via un organisme agréé.

Organisation d'échanges avec l'organisme agréé Valipac (BE).

Echange avec la Fédération Luxembourgeoise des Entreprises d'Assainissement (FLEA).

Fixation des prochaines étapes pour atteindre les objectifs du projet.

Résultats

Les membres du groupe de projet ont été informés des nouvelles obligations. Une compréhension commune des exigences de la loi a été établie avec les autorités compétentes et des tendances en ce qui concerne les différents modèles potentiels de mise en œuvre des nouvelles exigences ont été identi ées avec les parties prenantes. Le projet se poursuivra en 2023, avec comme objectif nal l'octroi d'un agrément à un organisme agréé pour 2024 permettant aux entreprises de transférer tout ou partie des obligations ressortant du régime de responsabilité élargie des producteurs à l'organisme agréé.

DIGITAL & INNOVATION

Au sein du conseil d'administration de la FEDIL, un groupe de membres dédié travaille à façonner et représenter les intérêts de la fédération dans les questions liées à la transformation numérique et à l'innovation : le Board Group Digital and Innovation.

Le groupe est composé de Yves Elsen, Christophe Goossens, Gérard Hoffmann, Paul Konsbruck, Jean-Louis Schiltz, Claude Strasser et Thierry Wolter.

Le groupe s'est réuni à trois reprises pour identi er des champs d'action, pour contribuer activement au développement de positions et d'avis et pour dé nir des actions de communication de la FEDIL.

PRIX DE L'INNOVATION DE LA FEDIL – 2022

Description

Le Prix de l'Innovation de la FEDIL est organisé tous les deux ans en alternance avec le Prix de l'Environnement et permet de souligner les efforts des entreprises luxembourgeoises en matière d'innovation et de recherche. Cet événement phare de la FEDIL met à l'honneur les entreprises innovantes et les personnes responsables des activités de recherche et d'innovation. Le concours met en évidence le rôle important que joue l'innovation technologique dans le développement économique de notre pays.

Les dossiers de candidature introduits sont analysés par un jury composé de 10 personnes. L'attribution du Prix de l'Innovation est soumise à deux grands critères : Premièrement, les projets doivent se distinguer par leur caractère innovateur et deuxièmement, ils doivent présenter un intérêt économique pour l'économie luxembourgeoise.

Actions FEDIL

Organisation du concours d'innovation : appels à candidatures ; réunions du jury ; cérémonie de remise des prix avec réception et networking pour les entreprises membres.

Actions de communication : Réalisation de vidéos sur les projets primés, présence sur les réseaux sociaux, préparation d'un dossier de presse et de présentations.

Résultats

Le jury du Prix de l'Innovation 2022 a évalué 14 dossiers de candidature et a attribué des Prix de l'Innovation dans 3 catégories :

1. Dans la catégorie PRODUCT, un prix a été décerné à SolarCleano pour leur projet « solar panel cleaning robot - SolarCleano B1 ».
2. Dans la catégorie DIGITAL, un prix a été décerné à Cargolux Airlines International S.A. pour le projet « Dynamic Pricing and Digital Sales ».
3. Dans la catégorie PROCESS, le prix a été décerné à Goodyear Innnovation Center Luxembourg pour le projet « Ultra-High Performance (UHP) product development optimization process ».

Les projets primés ont été présentés sous forme de vidéo.

Le Prix de l'Innovation 2022 a permis d'augmenter la visibilité et la notoriété des entreprises lauréates auprès du grand public et a aidé à promouvoir les activités d'innovation des entreprises membres de la FEDIL.

Le 24 novembre 2022 a eu lieu la cérémonie de remise du Prix en présence du ministre de l'Économie, Franz Fayot.

CONTRIBUTION DU NUMÉRIQUE FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

Description

Le projet a été lancé en septembre 2022 dans le contexte de la crise énergétique actuelle a n de sensibiliser les membres FEDIL à l'importance de contribuer à l'appel de réduction de la consommation d'électricité de 10% en général et de 5% lors des pointes et les accompagner dans des enjeux économiques de taille. En effet, la crise énergétique actuelle nécessite une mobilisation collective pour consommer moins et consommer autrement l'énergie. Le numérique joue souvent un rôle méconnu et sous-estimé dans la consommation énergétique, notamment au regard de l'intensité énergétique relativement élevée liée au traitement et au stockage des données.

Actions FEDIL

Organisation d'un workshop avec un pool d'experts au sein des membres aussi bien fournisseurs qu'utilisateurs de solutions et produits digitaux.

Identi cation de pistes et d'écogestes pour mobiliser les entreprises face à l'urgence de sobriété énergétique et les soutenir pour atteindre les objectifs annoncés en matière de réduction de consommation d'énergie.

Résultats

La FEDIL a publié un guide de recommandations destiné à supporter aussi bien les spécialistes du secteur numérique que l'ensemble des entreprises dans les prises de décisions en entreprise pour réduire la consommation énergétique du numérique.

DATA ACT

Description

Le projet a été lancé début 2022 a n d'informer les membres et de partager notre expertise en matière de partage et d'accès aux données avec les décideurs politiques européens et nationaux.

Le 23 février 2022, la Commission européenne a présenté la « proposition de règlement du Parlement Eeuropéen et du Conseil xant des règles harmonisées pour l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données (règlement sur les données) » dit « Data Act », qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne des données de 2020 et vient compléter le règlement sur la gouvernance des données. La proposition de règlement vise à assurer l'équité dans l'environnement numérique, stimuler le développement d'un marché des données concurrentiel, ouvrir des perspectives pour l'innovation fondée sur les données et rendre les données plus accessibles à tous. Il établira des règles pour déterminer qui peut accéder à quelles données et les utiliser, et à quelles ns, dans tous les secteurs économiques de l'UE.

Actions FEDIL

Organisation d'une session virtuelle de présentation de la proposition de règlement par la Direction Générale CONNECT de la Commission européenne aux membres du groupe de projet.

Contribution aux groupes de travail et à la position de BusinessEurope.

Organisation de réunions virtuelles du groupe de projet a n d'analyser le texte de la proposition législative et de recueillir les commentaires et points de vue des membres.

Élaboration d'une position commune avec la Chambre de Commerce et envoi aux interlocuteurs nationaux

et européens.

Défense de la position commune lors de réunions avec le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique du ministère d'État, la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE et les députés européens luxembourgeois compétents en matière de partage des données.

Information des membres du groupe de projet sur les développements récents au sein du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant la proposition européenne de règlement sur les données.

Résultats

La FEDIL, en collaboration avec la Chambre de Commerce, a rédigé et publié une position commune sur le 'Data Act'.

Le Parlement européen est en cours de discussion sur les propositions d'amendement avant un vote en plénière au 1 e semestre 2023. Les travaux se poursuivront en 2023 avec l'objectif de voter le rapport de la Commission en charge sur le fond en mars 2023. Par ailleurs, de nouvelles propositions de compromis du Conseil ont été présentées début 2023.

La FEDIL continuera à suivre le processus législatif européen a n de pouvoir informer ses membres et, le cas échéant, prendre des mesures pour attirer l'attention sur les préoccupations des entreprises concernées par le 'Data Act'.

CYBER RESILIENCE ACT

Description

Le projet a été lancé en octobre 2022 a n d'informer les membres et de partager notre expertise en matière de cybersécurité des produits connectés avec les décideurs politiques européens et nationaux.

Le 15 septembre 2022, la Commission européenne a présenté la « proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant des exigences horizontales en matière de cybersécurité pour les produits comportant des éléments numériques et modi ant le règlement (UE) 2019/1020 », dit « Cyber Resilience Act » (CRA), annoncée par la Présidente de la Commission européenne dans son discours sur l'état de l'Union en 2021 et qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne de cybersécurité présentée en 2019. La proposition de règlement introduit des exigences obligatoires en matière de cybersécurité pour les produits matériels et logiciels, tout au long de leur cycle de vie. Le CRA vise, entre autres, à créer les conditions pour les développements de produits comportant des éléments numériques sécurisés, en veillant à ce que les produits comportant des éléments numériques mis sur le marché de l'UE présentent moins de vulnérabilités et à ce que les fabricants restent responsables de la cybersécurité tout au long de leur cycle de vie.

Actions FEDIL

Organisation d'une session virtuelle de présentation de la proposition de règlement par la Direction Générale CONNECT de la Commission européenne aux membres du groupe de projet.

Contribution aux groupes de travail et à la position de BusinessEurope.

Information des membres du groupe de projet sur les développements récents au sein du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant la proposition européenne de règlement sur les données.

Résultats

La FEDIL a informé ses membres sur la proposition de règlement et a mis en place un groupe de projet pour analyser l'impact de cette directive sur les entreprises. Via le travail de ce groupe, la FEDIL a réussi à

collecter les préoccupations de ses membres qu'elle va pouvoir relayer aux décideurs politiques.

La FEDIL va poursuivre le groupe de projet pour informer sur l'avancement de la proposition de règlement et pour être à l'écoute de ses membres. Le travail du groupe de projet va permettre à la FEDIL de contribuer activement au débat, entre autres, par le biais de BusinessEurope.

NEW EUROPEAN CYBERSECURITY STRATEGY – REVIEW OF THE NIS DIRECTIVE (NIS 2.0) AND DIRECTIVE ON THE RESILIENCE OF CRITICAL ENTITIES (CER)

Description

Ce projet a été lancé en 2021afin d'informer les membres sur la nouvelle stratégie européenne Cybersécurité, présentée par la Commission européenne en décembre 2019.Cette stratégie comprend, entre autres, une révision de la directive N.I.S. (Network and Information Security) de 2016: la « proposition de directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union » (directive N.I.S. 2.0), ainsi qu'une « proposition de directive sur la résilience des entités critiques » (directive C.E.R.).La FEDIL a concentré son travail sur ces deux propositions de directives, sur lesquelles elle a rédigé une position, défendue par la suite auprès de décideurs politiques européens et nationaux.

Actions FEDIL

Information des membres du groupe de projet sur les développements récents portant sur les deux directives au sein du Conseil de l'UE et du Parlement européen.

Analyse des positions du Parlement européen et du Conseil de l'UE relatives aux deux propositions de directives a n d'identi er les revendications du groupe de projet reprises dans ces dernières et transmission aux membres du groupe de projet à titre informatif.

Participation à la table ronde « Good Governance, a necessary evil for successful business » lors de la conférence « How to Tackle the Implementation of NIS / NIS2.0? », organisée par le NISDUC (NIS Directive User Community) les 10 et 11 mai 2022.

Après consultation de ses membres, la FEDIL a rédigé une prise de position sur les propositions de directives et a défendu sa position auprès de décideurs politiques européens et nationaux.

Résultats

Les deux directives ont été publiées le 27 décembre 2022 au Journal Of ciel de l'Union et prévoient un délai de 21 mois pour que chaque Etat membre de l'UE transpose en droit national les différentes exigences réglementaires.

Les Etats membres ont jusqu'au 24 octobre 2024 au plus tard pour transposer les directives en lois nationales. La FEDIL va suivre le processus de transposition et l'implémentation au niveau national. La FEDIL va également sensibiliser ses membres concernés sur les nouvelles exigences et les délais de mise en conformité.

GAIA-X : A FEDERATED DATA INFRASTRUCTURE FOR EUROPE

Description

Dès le début de l'initiative européenne Gaia-X qui partage les valeurs européennes de con ance, de transparence, de sécurité et de con dentialité, la FEDIL s'est engagée aux côtés de Cloud Community Europe Luxembourg (CCEL) et d'ICTluxembourg a n de sensibiliser l'écosystème luxembourgeois à la valeur ajoutée d'un tel projet et d'impliquer l'ensemble de acteurs dans la construction d'un écosystème européen des données. Ainsi, deux conférences conjointes ont été organisées en octobre 2020 et mars 2021 a n de présenter les objectifs du projet ainsi que des cas d'usage. Depuis, le « Luxembourg Gaia-X Hub », géré par Luxinnovation a été créé en 2021 et agit en tant que coordinateur de l'initiative au niveau national. L'initiative est également soutenue par le gouvernement.

Actions FEDIL

Participation à la table ronde lors de la troisième conférence, organisée le 31 mars 2022, a n de partager la vision de la FEDIL et la valeur ajoutée de contribuer à l'initiative.

Participation aux réunions du comité de pilotage du Luxembourg Gaia-X Hub.

Résultats

La FEDIL a informé et sensibilisé ses membres à l'initiative et à l'intérêt d'y participer.

La FEDIL siège au comité de pilotage du Luxembourg Gaia-X Hub.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Description

Le projet a été lancé en 2020 à la suite de la publication du « Digital Package » par la Commission européenne, incluant un Livre blanc sur l'IA « une approche européenne axée sur l'excellence et la con ance ». Par la suite, le 21 avril 2021, la Commission européenne a proposé un règlement établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence arti cielle dit « AI ACT» sur lequel la FEDIL a concentré ses actions. Le processus législatif ayant progressé, la FEDIL a continué ses travaux en 2022.

Actions FEDIL

Organisation de réunions virtuelles du groupe de projet a n d'analyser les propositions d'amendement au Conseil de l'UE et au Parlement européen et de recueillir les commentaires et points de vue des membres, avec un accent sur les mesures de soutien à l'innovation, dont les bacs à sables réglementaires de l'IA.

Élaboration d'une note sur les mesures de soutien à l'innovation et envoi aux interlocuteurs nationaux et européens.

Organisations d'un workshop en collaboration avec le Services des médias, de la connectivité et de la politique numérique et la Représentation permanente du Luxembourg à Bruxelles sur les mesures de soutien à l'innovation, dont les bacs à sable réglementaires de l'IA.

Contribution aux groupes de travail de BusinessEurope.

Information des membres du groupe de projet sur les développements récents au sein du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant la proposition européenne de règlement sur les données.

Action de démysti cation de l'intelligence arti cielle à travers la présentation de cas d'usage, notamment illustrés dans des articles de l'Echo des entreprises.

Communiqué de presse de la FEDIL sur les besoins d'une régulation IA équilibrée et porteuse d'innovation.

Après la publication de sa prise de position, la FEDIL a continué à travailler sur le dossier et à suivre de près les discussions et les négociations au sein du Conseil et du Parlement européen.

Résultats

En décembre 2022, le Conseil de l'UE a adopté le texte de son approche générale et attend de pouvoir débuter les négociations avec les colégislateurs sous la Présidence suédoise. Le Parlement européen continue les discussions politiques et n'a pas encore arrêté sa position.

La FEDIL a jugé important d'étudier avec le gouvernement la pertinence et la faisabilité d'établir un bac à sable réglementaire de l'IA au Luxembourg et a lancé un projet dédié.

LUXEMBOURG AI REGULATORY SANDBOX

Description

Le projet a été lancé en 2022 dans le contexte de la proposition de règlement établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence arti cielle dit « AI ACT» de la Commission européenne sur lequel la FEDIL mène des actions depuis 2020. La FEDIL a jugé important d'étudier avec le gouvernement la pertinence et la faisabilité d'établir un bac à sable réglementaire de l'IA au Luxembourg.

Actions FEDIL

Rencontre de différentes parties prenantes intéressées par le sujet des bacs à sable réglementaires de l'IA.

Organisation d'un workshop en collaboration avec le Services des médias, de la connectivité et de la politique numérique et la Représentation permanente du Luxembourg à Bruxelles avec une groupe d'experts en intelligence arti cielle a n d'échanger sur le cadre réglementaire et les conditions d'établissement d'un bac à sable réglementaire de l'IA au Luxembourg.

Résultats

La FEDIL poursuit les échanges avec le Services des médias, de la connectivité et de la politique numérique et la Représentation permanente du Luxembourg à Bruxelles pour collaborer sur le cadre réglementaire et les conditions d'établissement d'un bac à sable réglementaire de l'IA au Luxembourg.

La future 'AI regulatory sandbox' luxembourgeoise va déterminer un environnement contrôlé dans lequel les entreprises peuvent expérimenter et tester de nouveaux produits dans le cadre de dérogations spéciales et limitées.

ÉCOFIN

Au-delà des trois grands sujets d'expertise qui sont au cœur de son action, la FEDIL est régulièrement appelée à se prononcer sur des thématiques plus globales ayant notamment trait à la politique industrielle du pays et au cadre réglementaire européen.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE DURABLE ET DEVOIR DE DILIGENCE

Description

Le projet, lancé en 2020 sur la base d'initiatives non législatives de la Commission européenne et du Parlement européen, a continue pendant l'année 2022 à la suite de la proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (Proposal for a Directive on Corporate Sustainability Due Diligence), présentée par la Commission le 23 février 2022. La proposition établit des règles relatives aux obligations des grandes entreprises en ce qui concerne les incidences négatives réelles et potentielles sur les droits de l'Homme et l'environnement, résultant de leurs propres activités, des activités de leurs liales et de celles de leurs partenaires commerciaux. Elle prévoit aussi des règles sur les sanctions et la responsabilité civile en cas de violation de ces obligations ainsi que des obligations en matière de politiques climatiques des entreprises.

La FEDIL redoute que le vote de cette directive européenne augmente le risque que certaines sources d'approvisionnement pourraient devenir inaccessibles en raison de considérations de durabilité et d'équité et que, par conséquent, certaines matières premières pourraient devenir rares et encore plus chères.

Ce projet vise à suivre le développement des travaux législatifs des colégislateurs européens, à en informer les membres de la FEDIL ainsi qu'à rédiger une position et des messages à l'attention des codécideurs et de tous les interlocuteurs clés nationaux et européens.

Actions FEDIL

Information des membres du groupe de projet sur les développements récents du dossier.

Contribution aux groupes de travail et aux positions de BusinessEurope.

Réunion avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE pour présenter la position de BusinessEurope.

Réunions virtuelles du groupe de projet a n de recueillir les points de vue des membres.

Élaboration d'une position commune de la FEDIL et de la Chambre de Commerce et envoi aux interlocuteurs nationaux et européens clés.

Défense de la position lors de réunions auprès de la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE, du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Économie, des députés européens et partis politiques au niveau national.

Réunions conjointes entre les fédérations patronales du BENELUX et le Commissaire à la Justice.

Réunion virtuelle entre un certain nombre d'entreprises membres de la FEDIL et les membres du Comité interministériel sur les droits de l'Homme du gouvernement, lors de laquelle les entreprises ont pu présenter leurs points de vue sur la proposition de directive moyennant des exemples concrets et pratiques.

Envoi des messages clés tout au long des différents étapes de la procédure législative européenne, par exemple à l'occasion des groupes de travail du Conseil de l'UE, des réunions du Conseil compétivité, des présentations et des votes d'amendements dans les commissions pertinentes du Parlement européen, etc.

Résultats

Le message de la FEDIL a été communiqué avec insistance à tous les interlocuteurs clés à niveau national et européen.

Des points de vue communs ont été identi és dans les discussions avec des députés dans ce dossier politiquement très délicat.

Le Conseil de l'UE a élaboré une approche générale qui est plutôt en ligne avec les messages de la FEDIL et de BusinessEurope, en modi ant plusieurs aspects jugés préoccupants par la FEDIL

Le travail parlementaire est en cours. Les vues y sont en partie encore assez éloignées de l'approche plus réaliste adoptée par le Conseil.

CONTRÔLE DES CONCENTRATIONS

Description

Fin 2021, le gouvernement avait approuvé la proposition du ministre de l'Économie de lancer des travaux préparatoires en vue de l'introduction d'un régime de contrôle des concentrations au Luxembourg. Etant donné la petite taille du marché luxembourgeois et la concurrence en provenance des pays voisins, le sujet se présente d'une façon particulière au Luxembourg. Il est important de souligner que la situation concurrentielle au Luxembourg dépend essentiellement d'un bon fonctionnement du marché intérieur et qu'une application restrictive d'un contrôle des concentrations ferait obstacle au développement des entreprises locales face à leurs grands concurrents étrangers. Plusieurs membres de la FEDIL ont une vue très critique et expriment leur scepticisme sur le sujet. Etant donné que des règles nationales et des pratiques administratives créent parfois des barrières déplorables à la concurrence en provenance d'autres Etats membres de l'UE, le risque est réel que l'autorité appelée à exécuter un éventuel futur cadre de contrôle des concentrations prenne le marché national comme marché de référence pour ses décisions. Or une telle pratique hypothéquerait le développement endogène d'entreprises dynamiques et privilégierait la voie de la reprise de ces entreprises par des grands acteurs étrangers.

Si un cadre légal sur le contrôle des concentrations était introduit, les seuils d'éligibilité devraient être assez élevé pour éviter une in ation de dossiers et les marchés européen ou régional devraient en principe constituer les marchés de référence pour l'analyse d'un dossier tombant sous le champ d'application.

Action FEDIL

Collecte d'informations sur les motivations et les intentions gouvernementales après l'annonce ministérielle.

Organisation de rencontres des responsables du dossier au niveau ministériel avec des entreprises potentiellement concernées pour aborder la situation et les projets de ces entreprises et les impacts potentiels d'un cadre légal sur les secteurs et entreprises en question.

Participation à la consultation publique lancée par le ministère de l'Economie, où la FEDIL a exprimé et expliqué son opposition à une initiative législative.

Lettre au ministre de l'Économie avec des commentaires sur leur rapport intermédiaire qui a suivi la consultation publique et échange de vues avec le ministre et ses services compétents sur les critiques émises par la FEDIL.

Participation à une consultation publique lancée par la Commission européenne dans ce domaine avec un lien vers l'initiative politique nationale.

Clause de rendez-vous avec le ministère de l'Économie si les travaux ministériels passent en phase de rédaction d'un avant-projet de loi.

Résultats

Le dossier reste en cours. Fin été 2022, le ministère avait bouclé sa première phase de consultation et il en a tiré un bilan positif, l'encourageant à progresser dans le sens de la mise en place d'un régime national de contrôle des concentrations.

ÉCOFIN

Le ministre a bien pris note des inquiétudes de la FEDIL et de ses membres en ce qui concerne les dommages pouvant être causés par une application trop restrictive d'un éventuel futur cadre légal, notamment en ce qui concerne la dé nition du marché de référence pour l'étude d'un dossier qui serait soumis pour approbation.

Sans abandonner son opposition de principe à cette initiative qu'elle estime peu utile sur un petit marché ouvert comme le nôtre et en présence de règles européennes de concentration, la FEDIL continuera à suivre le dossier et au fur et à mesure que le projet ministériel progresse, elle veut construire sur les annonces ministérielles que les critères et paramètres d'une éventuelle loi devraient être dé nis de manière telle qu'ils n'affectent pas le développement endogène d'entreprises locales sur des marchés supposés ouverts à la concurrence régionale ou européenne.